



Colbert ou la « blockchain » : l'administration maritime doit-elle et peut-elle se préparer et s'adapter à cette technologie informatique ?

Exposé de la problématique

Depuis la création, sous Colbert, de l'inscription maritime, notre administration a toujours été très proche de ses administrés. Cette étroite relation entre les marins et les agents en fait une administration particulière, notamment dans sa façon d'agir, étant à la fois garante du respect de la réglementation mais également en charge du suivi social des marins professionnels.

Cette proximité, tangible depuis bientôt quatre siècles, est néanmoins remise en question par la progression continue des outils informatiques.

Depuis l'avènement de l'ordinateur, notre administration n'a eu de cesse de faire évoluer ses systèmes de traitement de l'information, permettant de faciliter le travail en le rendant plus efficace et davantage sécurisé.

Néanmoins, avec l'arrivée récente de la technologie dite « *blockchain* », il paraît utile de se poser la question de l'intérêt de l'utilisation de celle-ci au sein de nos services.

Au préalable, il est nécessaire de réaliser un état des lieux de nos propres outils et de nos besoins, avant tout développement de celle-ci en interne.

Cet état des lieux mené, il conviendra alors d'obtenir l'accord du législateur, tout en restant attentif à l'acceptation des utilisateurs et des agents, avant toute mise en place.

Résumé

Ce document a pour but d'étudier la possibilité d'utiliser la technologie « *blockchain* » ou chaîne de blocs, parmi les outils informatiques et systèmes d'information de la Direction des Affaires Maritimes (DAM). À ce titre, il établit un constat succinct des échanges et des modes de fonctionnement menés depuis la mise en place des Affaires Maritimes sous Colbert avec les administrés, qui, associé à un bilan le plus exhaustif possible des outils informatiques modernes, permet de se projeter sur les possibilités d'utilisation de cette technologie.

Pour une parfaite compréhension de la blockchain, cette technologie étant à la fois très récente et peu intuitive, ce mémoire tente de s'attacher à présenter une définition à la fois simple et pragmatique ainsi que les champs d'application possibles de la blockchain, dans différents milieux et spécifiquement à l'administration chargée de la mer.

Cette approche permet de mettre en exergue les quatre applications qui, à mon sens, au jour de cette rédaction et de la connaissance de la technologie, pourraient être avantageusement renforcées par l'utilisation de l'algorithme spécifique de la blockchain.



Ainsi, les applications Puma, Amfore, Alladin et les outils de suivi des escales de navires utilisés par les capitaineries des ports de commerce décentralisés et des grands ports maritimes, paraissent appropriés pour une telle évolution.

Néanmoins, ce document s'attache également à montrer l'importance de trois facteurs fondamentaux.

En premier lieu, il rappelle l'importance de la prise en compte par le législateur de cette évolution technologique afin d'en régulariser les utilisations, notamment vis-à-vis de la sécurité des données personnelles.

D'autre part, il répertorie les aspects négatifs actuels et prévisibles de la blockchain afin de les mettre en balance avec les avantages.

Enfin, il met en exergue le facteur humain, pour lequel il s'avère en effet capital d'associer la mise en place de la blockchain avec un accompagnement des agents et des administrés le cas échéant.

Abstract

Colbert or the "blockchain": should and can the maritime administration prepare for and adapt to this computer technology?

This document tries to answer, by an easy way, to this question :

Since Colbert during the 17th century, the French maritime administration is close to its professional seafarers. However, is it able to include the blockchain technology, as a replacement of computer applications and is it necessary ?

This thesis starts by a necessary popularized definition of blockchain, due to the recent set up of it. It continues by an inventory of the applications used and validated by our ministry and finishes by few propositions. Indeed, after comparing benefits and disadvantages, four applications appear to be transferred towards this new technology. These are used in order to be a bridge between ministry and the public, to allow the delivery of official documents or to follow ship's activity around EU, that, with a hard IT security and without manual action. Moreover, the document adds a reflexion about the setting up of this technology, proposing a particular attention for a legislation and human parts.